

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 13 décembre 2024

Délibération N° DE_001_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 06/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques Rivière est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Réfection chemin du Château

Le Maire explique au Conseil Municipal que le chemin qui mène au PECH est très dégradé.

Ce chemin avait été stabilisé en béton grossier dans les années 70. Ce béton a pratiquement entièrement disparu aujourd'hui. n'ayant plus son revêtement de surface, il est de plus en plus fragilisé, notamment par le passage des tracteurs et autres véhicules ainsi que par l'eau de ruissellement qui y creuse des sillons et des ornières profondes le rendant incirculable aujourd'hui.

La remise en état de ce chemin est primordial car il est le seul et unique accès à toutes les propriétés situées sur le PECH avec un véhicule.

Il est emprunté par **les éleveurs**, notamment pour y amener les citernes d'eau nécessaires aux troupeaux qui y estivent. Divers **propriétaires** y coupent leur bois de chauffage et le descendent sur des remorques.

Il est emprunté également par **les chasseurs** en véhicule 4X4 qui y régulent le gibier.

Notre réservoir pour **la distribution d'eau potable pour le village et les hameaux est situées sous le château. Pour s'y rendre (régulièrement) le SMDEA** emprunte ce chemin en 4X4.

Notons qu'il est également parcouru par les piétons, cavaliers et VTT puisqu'il est **le sentier de randonnée national GR 107** ainsi que le sentier de Pays, Sentier Cathares, et des boucles locales qui mènent au château médiéval.

Il est également l'unique accès pour les véhicules de secours qui n'ont d'autres choix que de monter au PECH par là.

Pour sa remise en état le Maire propose au Conseil Municipal le devis suivant :

Date de transmission de l'acte: 07/01/2025

Date de **reception** de l'AR: 07/01/2025

009-210902490-DE_001_2025-DE

A G E D I

Entreprise CROATP pour un montant de 42 632.50 € HT.

Pour réaliser ces travaux il convient de demander les subventions suivantes :

- DETR pour l'année 2025 priorisée numéro 1

- FDAL pour l'année 2025 priorisé numéro 1

Le plan de financement retenu est le suivant :

RECETTES :

FDAL pour l'année 2025 : 50 % 21 316.25 €

DETR pour l'année 2025 : 30 % 12 789.75 €

AUTOFINANCEMENT : 20 % 8 526.5 €

TOTAL RECETTES : 42 632.50 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant des travaux susmentionnés,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE à inscrire ces travaux au budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Jacques Rivière
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 07/01/2025

Date de reception de l'AR: 07/01/2025

009-210902490-DE_001_2025-DE

A G E D I